

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

RÉUNION PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 18 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Député provincial – Président André GILLES, Madame Alexandra MATHELOT-COLLETTE, Monsieur Bernard ZACHARIAS et Monsieur Georges PIRE. Monsieur CULOT nous a annoncé qu'il arriverait avec un peu de retard.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. LEMMENS est excusé et M. GERARD est en route.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Jean MATHY est excusé et Mme BRODURE arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes en nombre avec quelques arrivées tardives

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques, à l'exception évidemment, je l'ai dit hier, du Député provincial – Président qui répondra demain, on sait qu'il est à Paris.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 16-17/001 : Budget provincial 2016 – 4^{ème} série de modifications.

Document 16-17/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 4^{ème} série.

Document 16-17/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement général.

Document 16-17/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage.

Document 16-17/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Document 16-17/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 16-17/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement.

Document 16-17/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 16-17/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 16-17/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2017.

Document 15-16/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/001, 16-17/002, 16-17/003, 16-17/004, 16-17/005, 16-17/006, 16-17/007, 16-17/008, 16-17/009, 16-17/010, 16-17/011) ont été regroupés, ce sont tous les documents sur l'exercice budgétaire.

Nous passons aux réponses des Députés provinciaux. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-Présidente, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Vice-Présidente.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, Monsieur RASSAA, par rapport à la question sur le Service multidisciplinaire de réinsertion et de déradicalisation, pour cette question, comme pour celle relative aux « travailleuses pauvres » et je vous cite, je vous dirais en préambule combien je regrette les pseudos effets de manche visant à critiquer à travers vos interventions d'autres niveaux de pouvoir. Quand on est membre d'un parti, fusse-t-il d'extrême-gauche, qui reconnaît avec, ô combien de cynisme, préférer le confort de l'opposition aux difficultés de l'exercice du pouvoir, je voudrais qu'à tout le moins, au sein de cette assemblée, vous témoigniez d'un minimum de respect pour l'institution dans laquelle vous siégez et que vous débattiez des compétences qui sont les siennes et des questions qui la concernent sans chercher, sur des sujets qui touchent ces autres niveaux de pouvoir, les miettes de la médiatisation dont certain de votre parti bénéficie ailleurs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Revenant à votre question relative à un service multidisciplinaire de réinsertion et de déradicalisation, l'idée est séduisante mais se heurte dans sa conception à la réalité institutionnelle belge. Malgré le fait que la question ne relève ni de la supracommunalité, ni de l'intérêt provincial directement, je ne l'écarte cependant pas. Diverses actions sont déjà menées par la Province de Liège et plus particulièrement par le Département des Affaires sociales, tant au niveau de la prise en charge individuelle que de la prévention du phénomène de radicalisation.

Ainsi, au niveau de la prise en charge individuelle, une convention de partenariat a été conclue entre le département et l'asbl Aviso traitant du phénomène sectaire et plus largement de l'endoctrinement. Depuis juin 2016, le Département des Affaires sociales est à même de recevoir toute personne se posant des questions à ce sujet, en ce compris des parents inquiets par la radicalisation de leur enfant. Une équipe spécifique dénommée « Vides » (pour VICTimes de DERives Sectaires) s'est ainsi constituée au sein de l'Openado, et est composée de 2 psychologues et d'une assistante sociale consacrant une partie de leur temps de travail au phénomène en question.

Au niveau de la prévention, le service Openado intervient, par exemple, dans la mise en place d'un projet global pour les écoles primaires de Dison visant à prévenir le phénomène de radicalisation. Cette initiative résulte d'une interpellation de l'Openado par le Plan de cohésion sociale de la Commune et se construit avec un réseau de partenaires en dehors de l'école. En attente de l'aval de la Région Wallonne, ce projet devrait être testé courant de cette année scolaire.

Ensuite, les Services de la Jeunesse de Paul-Emile MOTTARD et des Affaires sociales travaillent de concert sur la création d'une exposition itinérante traitant de la liberté de penser. Au travers d'un parcours interactif traitant du mode de pensée par rapport à soi, mais surtout des influences sociétales, sociales, familiales et culturelles, l'objectif est de favoriser le développement de l'esprit critique, la liberté de penser, et de l'oser agir chez les jeunes. Conçu tant pour le monde scolaire qu'extrascolaire, cette exposition s'adressera en priorité aux jeunes de 9 à 15 ans, et une adaptation est prévue pour les 15 – 25 ans et les parents. Le lancement de cette action est prévu dans le dernier trimestre 2017.

Enfin, le Département des Affaires sociales participe à un groupe de travail multidisciplinaire et transversal initié par le Plan de prévention de la Ville de Liège dans le cadre des Cellule de Sécurité Intégrale Locale. Cette concertation intersectorielle « Prévention de la radicalisation violente » réunit des acteurs de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement, de l'aide sociale, de l'intégration, de la Police, de la Ville de Liège, de l'Université de Liège et bien entendu de la Province de Liège par l'intermédiaire de l'Openado.

Plusieurs actions sont envisagées, qui relèvent du champ de la prévention, au travers d'une pédagogie proactive, d'interventions psychosociales auprès des individus et d'une sensibilisation du grand public notamment.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Et puis, au-delà des initiatives menées par la Province ou auxquelles elle participe, nous savons également que la création d'un Centre de « déradicalisation /désengagement » est envisagé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Les contours de ce projet doivent encore être définis. Cependant des synergies avec le Département de Psychologie de l'ULg sont d'ores et déjà envisagées, puis à l'initiative du pouvoir fédéral, des référents « Radicalisme » ont été désignés dans la plupart des grandes villes, des subventions ont été accordées et des groupes de travail axés sur le « désengagement » ont été mis en place.

Ceci doit vous convaincre, M. Rassaa, que beaucoup d'actions sont déjà entreprises et vont dans le bon sens. Pour ma part, je crois fermement que, face à un tel phénomène, la politique que nous avons mis en place au niveau des affaires sociales est une bonne réponse. Ce n'est pas la seule, ni forcément la meilleure. Mais nous nous adressons de manière privilégiée aux jeunes, à qui nous voulons apporter écoute, aide et conseils. Notre objectif, à travers les différentes actions développées par ou avec nos services, est de doter les jeunes en difficulté des outils nécessaires pour leur permettre de poser leurs choix en connaissance de cause, le plus librement possible. Nous voulons renforcer les facteurs protecteurs que sont l'éducation, la famille, l'entourage et l'école.

Monsieur le Conseiller, par rapport à votre deuxième question, effectivement, la situation des personnes précarisées est une préoccupation qui nous touche tous. Si la situation des femmes en grande précarité doit retenir toute notre attention, je crois qu'il ne faut pas faire de distinction dans l'aide que l'on peut apporter à toute personne, homme ou femme, qui en ressent le besoin. Telle est en tout cas notre philosophie.

Si je retiens votre intérêt sur cette question, je regrette que vous n'ayez pas poussé vos recherches plus loin, c'est-à-dire sur le terrain, pour apprendre tout ce qui existe déjà.

Concrètement, sachez qu'il existe à l'heure actuelle, bon nombre de services d'aide socio-administrative et/ou juridique pour toute personne, en situation de précarité. Au vu de votre souhait que la Province prenne en main cette problématique, Monsieur le Conseiller, je me permettrai de mettre en évidence les services provinciaux, à commencer par l'Openado.

En effet, notre service provincial, comme vous le savez, je n'en doute pas, s'adresse tout d'abord aux jeunes jusque 25 ans, et parmi les 66% de femmes en situation de pauvreté, une part importante concerne les jeunes mamans de 18 à 25 ans. Ainsi une aide et un accompagnement psycho-socio-éducatif, administratif et juridique peuvent déjà leur être apportés gratuitement.

Le service Openado traite également la question de la parentalité et reste donc disponible pour les mamans, sans limite d'âge, faisant face à une situation parentale fragile. Au-delà de notre service Openado, dont je rappelle qu'il est présent sur tous les arrondissements de la Province, beaucoup d'autres services existent déjà pour la plupart gratuits ou à moindre coût. J'épinglerais au niveau des services provinciaux, le CAD qui vient en aide aux parents en difficulté et les centre P.M.S. restent accessibles aux jeunes de l'enseignement provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Par ailleurs, j'aime rappeler combien la Province de Liège est riche d'un réseau associatif important : + de 3.000 associations dans le secteur de l'aide sociale généralisée, que notre institution s'efforce d'aider par de multiples moyens et par exemple : un soutien financier ou logistique et de réseautage ou encore la co-organisation ou la coordination d'actions locales. Via le Département des Affaires sociales et le CEDS, que vous connaissez sûrement, nous assurons également la formation des travailleurs sociaux sur tous les sujets sensibles, dont celui-ci.

Comme vous pouvez le constater, nous apportons déjà une réponse qui ne me paraît pas négligeable. Toutefois, pour compléter cette information, il est important de vous rappeler que, par la multitude des aides qu'il peut apporter, le premier et le plus important des services d'aides est et reste le CPAS. Il reste la porte d'entrée générale la plus appropriée, qu'il s'agisse de problèmes sociaux, administratifs, professionnels, alimentaires, juridiques, de logement ou encore financiers.

Puis d'autres existent bien sûr puisqu'aux côtés et en appui des CPAS, nous retrouvons également les Régies de quartier, les Plans de cohésion sociale des Villes et Communes, les Ecoles de devoirs, les Ecrivains publiques, les Services de santé mentale, les Communautés thérapeutiques et j'en passe.

Nous vivons dans une province qui, fort heureusement, au-delà des clivages politiques et des débats qui agitent tous les autres niveaux de pouvoir, s'est organisée pour tendre la main à ceux qui en ont besoin et ce, sans distinction.

Sans distinction toujours et sans prétention, la Province s'efforce de soutenir toutes ces actions, en fonction du champ de ses compétences et des moyens bien sûr dont elle dispose elle-même.

J'espère ainsi avoir pu compléter votre information Monsieur le Conseiller.

M. BOURLET, toujours dans un souci de proximité et d'accessibilité au plus grand nombre, une antenne Openado ouvrira ses donc portes à Ans fin 2016. Elle sera installée avec la complicité de la Commune, dans le bâtiment de l'ancienne administration communale d'Alleur, lieu stratégiquement situé entre l'école primaire et l'Athénée.

L'accueil y sera assuré par le personnel du PCS épaulé par une assistante sociale mise à disposition par l'Openado de Liège qui mettra également un psychologue à disposition pour les accompagnements.

Ce dispositif a été pensé en concertation avec les acteurs locaux dont il renforce l'action en toute complémentarité.

Il est évident qu'en tant que structure locale, cette antenne sera invitée à participer à la conception future de la campagne « Pour être TIPTOP, je prends soin de ma santé ». J'y reviendrai plus après mais, je peux déjà vous dire que la philosophie de cette nouvelle campagne de promotion de la santé physique et mentale développée par le Département de la Santé est bien de fédérer les acteurs locaux de la santé au sens large et de construire avec eux une campagne sur mesure, adaptée aux réalités locales.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Cette campagne a pour objectif de rendre les citoyens acteurs de leur santé en les informant des bienfaits découlant de l'adoption de certains comportements favorables pour leur santé mais aussi en les accompagnant dans leur volonté de changement.

Le bien-être n'est en effet pas que physique, il est aussi mental. Cet aspect n'étant pas abordé par le Service des cars auparavant, les assistants sociaux et psychologues de l'Openado ont donc tout naturellement, par leurs compétences, largement contribué au développement de cet axe en définissant les processus d'intervention et les outils utilisés mais aussi en formant le personnel infirmier pour la plupart.

En outre, pour faire mieux connaître encore les services offerts par les Openados en province de Liège, un véhicule itinérant sera finalisé fin 2016. Appelé Openbus, il permettra une information et une orientation des jeunes et de leur famille. Il sera intégré au dispositif TIPTOP vu qu'il a également comme objectif d'amener la personne à réfléchir à son bien-être et à devenir acteur de sa santé mentale.

Les articulations entre la campagne TIPTOP et les Openados sont donc nombreuses et ne feront que de se renforcer par les collaborations entre les agents des Départements Santé et Affaires sociales, que ce soit pour le suivi du projet ou pour l'accueil des citoyens dans les cars TIPTOP et dans l'Openbus.

Afin de mieux cerner la philosophie de la nouvelle campagne de promotion de la santé physique et mentale, je voudrais juste revenir à la réflexion inhérente à la réorientation des activités du Service des cars.

Dans ce cadre, nous avons entrepris de rencontrer bon nombre d'acteurs de la santé, dont les médecins généralistes avec qui la communication, vous le savez, était rompue. L'objectif étant de déterminer avec eux les besoins en matière de prévention.

Le dénominateur commun rapidement identifié a été la nécessité de mener des actions de promotion de la santé permettant d'aborder les thèmes comme l'alimentation saine, le tabagisme et l'activité physique, tous trois primordiaux pour réduire les risques cardiovasculaires. Il est également apparu important de promouvoir la santé mentale positive, primordiale, elle, pour un bon équilibre de vie. C'est ainsi qu'a été lancée en septembre dernier cette vaste campagne.

Tout comme la méthodologie préalable à l'installation d'une antenne Openado, il y a beaucoup de liens entre les deux, TIPTOP n'impose rien aux intervenants locaux mais développe des actions qui répondent à un besoin local identifié par le plus grand nombre de ces acteurs.

Vous l'avez compris, cette campagne sera co-construite avec chaque Commune et tous ses intervenants locaux. De par leur connaissance de leur population et des ressources locales, ces acteurs sont en mesure de concevoir une campagne spécifique à leur territoire.

Je peux ainsi vous affirmer qu'il n'y aura jamais deux campagnes TIPTOP en tous points similaires puisque chacune d'entre-elles sera adaptée aux réalités locales et aux spécificités de la population.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

À chaque moment, depuis le début du projet et jusqu'à sa conclusion, le Service I'proms (nouvelle appellation du Service des cars) sera disponible en appui pour conseiller les autorités locales, fédérer les intervenants locaux, concevoir la campagne et mettre à disposition ses outils « phare » : les cars TIPTOP bien sûr, le Sex'etra et tout prochainement l'Openbus.

Chaque campagne sera conçue dans un esprit de complémentarité, c'est important, et de non-concurrence avec les actions et services déjà existants sur le territoire communal.

La campagne TIPTOP permettra aux Communes de mener des projets de promotion de la santé pour lesquels, on le sait, les moyens disponibles sont trop souvent insuffisants.

Je voudrais encore vous rappeler que cette campagne est actuellement et jusque fin 2016, testée dans 4 communes pilotes de notre province, à Geer, Spa, Saint-Nicolas et Visé dont les thèmes prioritaires sont respectivement ceux de l'activité physique, de l'alimentation saine, de la santé mentale positive et de la lutte contre le tabagisme.

Ces communes se distinguent par leur particularité sportive, économique, touristique, par leur localisation en zone urbaine ou rurale ou encore par l'âge moyen de leur population. En bref, 4 communes aux configurations bien différentes nous permettant d'évaluer cette nouvelle campagne qui, vous l'avez compris, prend des formes bien différentes en fonction de la commune dans laquelle elle est implantée.

Ce « monitoring » se fera en partenariat avec l'école de Santé publique de l'Université de Liège, garante d'une évaluation scientifique et rigoureuse.

Je voudrais conclure en soulignant que cette campagne est la concrétisation d'un retour aux missions de base du Département de la Santé à savoir, la sensibilisation, l'information, la prévention et l'orientation. Elle fait également la part belle aux synergies entre les Département Santé et Social dont les actions concernent souvent le même public.

Enfin, Mme Pirmolin. Madame la Conseillère, dès lors qu'après le retrait de votre proposition de motion, vous revenez avec les mêmes contrevérités poser une question qui ne relève en aucune manière de l'institution provinciale, vous comprendrez aisément que je vous renvoie aux instances concernées où, sur un sujet, vous avez raison aussi important et complexe, votre parti aura à cœur de contribuer concrètement, plutôt que par des motions ou des questions et caricaturales, à enfin faire avancer la situation.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Quelqu'un souhaite prendre la parole ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Juste un mot. Je remercie Madame la Députée Vice-Présidente pour la brièveté de sa réponse.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

L'enjeu est capital pour nos jeunes Liégeois, nos jeunes Liégeoises, nos étudiants. Nous prenons acte du renvoi, je ne sais où, des responsabilités que nous prendrons et que vous n'avez pas encore prises.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pas d'autres demandes d'interventions ? Personne. J'invite donc à présent M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, à répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues. Me voilà donc installé pour cette réponse.

Chaque session budgétaire apporte son lot de questionnements, de remises en question et de propositions.

S'il est des constantes, certaines variations peuvent également apparaître. Cette année particulièrement, j'ai distingué dans la plupart des interventions un parallélisme important.

Qu'elles soient relatives à l'enseignement, au dumping social, à la fonction publique, à l'agriculture ou au commerce, je distingue en filigrane de chacune de vos interventions, chers collègues, des notions de précarité, de pauvreté et de détresse sociale.

Si des solutions doivent être trouvées à chaque niveau de pouvoir en matière budgétaire, que ce soit la santé publique, au niveau des affaires sociales ou de l'enseignement, je voudrais vous dire ma conviction profonde que la Culture est également un moyen de faire face et de réduire les inégalités entre les citoyens.

Elle n'est pas uniquement, comme d'aucuns la perçoivent, source de divertissement et de loisir. La Culture est un vecteur de démocratie, de liberté et de solidarité. Elle est un levier d'émancipation, d'ouverture et de fraternité.

Dans les moments sombres que nous connaissons actuellement, l'expression culturelle est une des solutions fondamentales que nous devons brandir, développer, voire approfondir.

C'est cette politique en matière culturelle que le Collège provincial mène et que je défends depuis que de nombreuses années. L'accès à la création pour tous, peu importe le niveau social. Croyez-moi chers collègues, il n'y a pas de belle ou de moins belle culture. Il y a simplement, une sensibilité qui est propre à chaque individu et qu'il faut donc appréhender.

La Culture est un enjeu majeur de notre démocratie, vous pouvez donc compter sur moi pour le dire et le redire dans chaque instance où j'aurai l'opportunité de m'exprimer.

Je vais maintenant répondre, si vous le voulez bien, aux questions et interrogations dans les matières qui me concernent et je commencerai avec le Tourisme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Notre collègue Monsieur Ernst m'interroge sur l'opportunité d'ouvrir la piscine du Domaine provincial de Wégimont après le 31 août, au moins les mercredis et week-ends du mois de septembre. D'emblée, je vous dirais Monsieur le Conseiller provincial que Wégimont suit le même calendrier que les autres piscines publiques de la province de Liège voire même de Wallonie et à titre d'exemple, le Domaine de Chevetogne ferme également ses portes à la fin du mois d'août.

Alors, vous m'interrogez pour revoir notre position et je vous dirais « Pourquoi pas ». Nous avons d'ailleurs déjà évoqué ce point avec le Directeur de Wégimont il y a un mois à peine et nous avons convenu que nous pourrions peut-être revoir les périodes de contrat des saisonniers en fonction du décalage que nous observons depuis plusieurs années au niveau du calendrier météorologique. En effet, nous avons remarqué qu'en général, les premières semaines de mai, principalement le 1^{er} mai, ce qui nous interpelle chaque année, sont plus calmes, notamment en raison d'une météo parfois peu printanière, et qu'au contraire, en septembre, les jours nous offrent de belles journées ensoleillées.

Cependant, si nous optons pour le changement, nous devons tenir compte de données comme la reprise de l'année scolaire des enfants et des adolescents qui sont quand même notre premier public, le coût du personnel nécessaire pour les week-ends, voire également le coût du chauffage de l'eau des différents bassins, etc.

Par ailleurs, le simple fait de décaler le début de la saison ne suffit pas. En effet, la principale raison pour laquelle la piscine ferme le 1^{er} septembre est que le personnel engagé, détenteur du brevet de maître-nageur, est généralement constitué de professeurs d'éducation physique qui reprennent, à ce moment-là, le chemin de leur école au mois de septembre. Et je peux vous assurer en tous cas que ce n'est pas faute de rechercher d'autres candidats compétents et brevetés. Vous savez que ce côté-là, il y a un réel souci.

En conclusion, je vous dirais que nous allons continuer à analyser les différentes hypothèses avant de l'ouverture 2017 et donc, j'aurai l'occasion de revenir sur le sujet en Commission.

Notre collègue Monsieur Erler, m'interroge sur le projet européen XMOB, qui vise à favoriser l'usage du vélo comme solution en termes de mobilité mais aussi facteur de développement touristique et économique au sein de l'Eurégio-Meuse-Rhin.

Alors, pour votre information, ce sont les communes liégeoises de Blegny, Dalhem, Aubel ou encore de Visé et de Soumagne qui sont à l'origine de ce projet. Or, à la suite de la décision du 6 septembre dernier et du Cluster limbourgeois Flanders' Bike Valley de se retirer, et donc en effet domino, le leadpartner, Eijsden-Margraten, a informé le lendemain les partenaires de leur décision de ne pas soumettre le projet.

Une réunion a été demandée par les partenaires wallons afin de permettre à toutes les parties de bien comprendre les raisons et les conséquences de ce report.

Il ressort que le retrait des Limbourgeois, en charge du volet économique du projet, a entraîné la rétraction des partenaires néerlandais et allemands, ce qui supprime le caractère eurégional du projet et donc son éligibilité au niveau Interreg.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Avec le Gouverneur, nous avons contacté le Gouverneur de la Province du Limbourg pour voir si une solution était envisageable et dans l'impossibilité d'en trouver une rapidement, la décision a été prise de reporter le dépôt et de tenter notre chance lors du troisième appel. D'ici là, nous allons tenter de resserrer les rangs wallons pour faire entendre nos souhaits mais je peux cependant vous dire que ce ne sera pas simple d'avancer avec les mêmes partenaires, puisque nous savons que les partenaires hollandais ont un autre projet à déposer sur la table et donc croyez bien la Cellule Fonds Européens nous aide à identifier et à construire un nouveau partenariat eurégional afin de rencontrer les exigences du programme de coopération INTERREG.

Je peux donc vous confirmer que « Mobilité » et « développement territorial » font bien partie des thématiques prioritaires de veille au sein de la Cellule. Dès lors, je pense, si vous me permettez, que qualifier ce non dépôt, et j'ouvre les guillemets, de « contretemps regrettable » tel que vous l'exprimez traduit probablement votre méconnaissance du processus long et complexe de montage et de dépôt d'un projet européen, et d'INTERREG en particulier.

Votre deuxième question Monsieur Erlen porte sur l'arrêt de l'opération « Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial, plus connue en interne sous le nom « DPPP ».

Pour rappel, la Province, au travers de l'opération DPPP, permet aux écoles primaires de notre territoire, tous réseaux confondus bien sûr, d'assurer le transport gratuit de leurs élèves dans le but de visiter un des domaines touristiques ou culturel de notre Province.

A la suite à un contrôle effectué par le SPF Mobilité, nous avons été contraints d'analyser le cadre juridique qui régit l'activité de transport de personnes par autocars lorsqu'elle est menée par un pouvoir local dans un cadre scolaire ou extra-scolaire.

En conclusion de cette analyse, il s'avère que le transport pour compte d'autrui occasionnel ne peut être effectué par des cars provinciaux car il s'agit de prestations réservées aux autocaristes privés.

Eu égard à la mission d'intérêt général qui consiste à transporter gratuitement des élèves du primaire à la découverte de notre patrimoine touristique, le Collège provincial a décidé d'interpeller directement le Ministre fédéral en charge de la mobilité donc, le nouveau Ministre M. Bellot.

Par sa réponse, le Ministre a fait savoir à la Province que, malgré l'objectif noble de notre initiative, ledit transport implique une transgression de la loi et donc une interdiction pure et simple de poursuivre le projet. On remercie évidemment l'impact de l'Europe sur cette vision très libérale de cette chose mais c'est une réalité devant laquelle nous devons nous incliner.

Cependant, ce service de transport gratuit, est fortement apprécié par les écoles primaires de notre Province, et donc, je soumettrai très prochainement au Collège provincial un projet de décision nous permettant, le plus rapidement possible, d'offrir à nouveau ce service de découverte pédagogique de nos infrastructures culturelles et donc, nous espérons que cette interruption ne sera donc que momentanée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Enfin Monsieur Erler, vous proposez d'augmenter de 50.000 € le subside de fonctionnement de la FTPL ou alors d'engager un agent supplémentaire au sein de notre service pour développer davantage son Convention Bureau.

Si je partage votre point de vue, il faut encore plus investir dans le MICE, il faut toutefois reconnaître les efforts déjà consentis par la Province quant à ce sujet. Des efforts qui consistent en l'augmentation du subside à la FTPL de 100.000 € l'année passée et reconduit en 2017 pour pallier à la fois au rejet du projet Feder mais également, faut-il le dire aussi, à la carence régionale actuelle relative au tourisme d'affaires. D'ailleurs, Monsieur le Conseiller, cette information ne vous est pas inconnue puisque vous siégez à la fois au Bureau exécutif de la FTPL et que même dans le civil si j'ose dire, vous êtes membre de ce bureau MICE et que nous avons déjà longuement abordé ce sujet.

100.000 € de plus par an, ce n'est pas rien, surtout lorsque pareille augmentation s'accompagne également d'un engagement, et je remercie mon collègue Robert Meureau d'avoir répondu à notre souhait, d'un engagement depuis début septembre dernier d'une commerciale confirmée et expérimentée, issue du secteur de l'hôtellerie de standing, et dont les missions principales seront de vanter nos meilleurs atouts et de démarcher des clientèles, notamment vers les entreprises.

Gageons donc que les résultats de notre Convention Bureau seront encore meilleurs en 2017, même si je peux déjà vous annoncer que l'objectif 2016 est déjà atteint et que nous avons probablement dépassé les estimations de recettes, nous aurons l'occasion d'en parler dans notre Commission ou à la FTPL.

Je passe à présent aux questions relatives à la Culture. Et je continue avec notre collègue Pierre Erler et est visiblement très attentif aux matières dont j'ai la charge et je l'en remercie.

Vous m'interrogez sur la constitution d'un conseil provincial des jeunes. Je vous dirais que cette question c'est un peu le monstre du Loch Ness puisqu'elle ressurgit à intervalle régulier. Alors, on a gratté dans les archives et donc, je pourrais me référer à une question de Mme Bodson en 2002 et j'aurais pu vous relire la réponse de l'époque mais évidemment, je n'en ferai rien.

Si je partage votre analyse sur le désintérêt des jeunes pour l'engagement politique, et si on élargit le raisonnement, je pourrais inclure les adultes aussi, il y a des multiples causes et je ne vais pas tenter de les analyser toutes ici. Le constat est en tous cas posé.

Nous ne sommes plus dans l'effervescence, et je peux le regretter d'ailleurs à titre personnel, dans l'effervescence des années 60 des assemblées ouvertes, des prises de positions enflammées, époque à laquelle la Province avait à l'époque consenti la création de son Conseil de la jeunesse. Cette initiative s'est lentement délitée avec le temps et en 1993, il était éteint.

Toutefois, si le principe des structures d'institution, parfois contraignantes, ne recueille plus l'adhésion des jeunes, il ne faut pas en conclure hâtivement qu'ils ne s'engagent plus, qu'ils n'ont rien à dire, que du contraire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Ils choisissent je pense simplement d'autres vecteurs pour s'exprimer parfois dans des combats de niche et c'est à nous d'être attentifs à ces espaces d'expression pour les soutenir, les amplifier et les structurer.

Et, Mesdames et Messieurs, c'est notamment le rôle du Service Jeunesse d'être attentif à ces dynamiques en soutenant par exemple les projets qui naissent dans les maisons de jeunes.

Un autre vecteur de l'expression des jeunes est l'opération par exemple de « Pub fiction » qui est un concours de scénarii et qui concerne tous les jeunes de notre province et qui, vous le savez, se concrétise par la réalisation d'un clip vidéo et le thème choisis par les jeunes cette année-ci c'est l'homophobie et nous aurons l'occasion de voir le résultat de ce travail en Commission.

Demain, la nouvelle exposition itinérante du Service qui remplacera « Exploratorium » et qui s'ouvre aux adolescents aura pour thème « Libertés de penser » ma collègue Katty Firquet y a fait allusion tout à l'heure dans sa réponse.

Donc, ces différents outils s'expriment dans de multiples canaux, dont certains nous échappent, certes, mais ils ont des préoccupations et des combats qui les nourrissent encore faut-il qu'on les entende et qu'il y ait des lieux comme ceux qui sont dégagés par les communes.

Je passe à la proposition d'un PASS Culture de Mathieu Content. Evidemment, je me réjouis bien entendu de l'initiative du Premier Ministre italien suite aux tragiques attentats du 13 novembre et j'en parlais tout à l'heure dans mon introduction, la Culture pour faire face à ce déséquilibre des pensées.

Mais, cher Collègue, à la place de votre proposition de pass « bling-bling », j'ai envie de dire que la Province a choisi des chemins qui sont peut-être plus difficiles mais au combien plus enrichissants, ceux d'accompagner des projets, voire d'initier elle-même des projets.

Et c'est au quotidien que la Province de Liège et son Département Culture notamment, travaillent la médiation envers les publics, et les jeunes en particulier.

Quant au coût de nos activités, elles sont principalement gratuites. Alors, quelques exemples si vous le voulez bien qui sont importants, la bibliothèque des Chiroux, l'inscription à la bibliothèque des Chiroux et au pass qui lui donne est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

Un autre exemple, l'exposition Homo Migratus qui est au Musée de la Vie wallonne, dans un thème qui est particulièrement d'actualité qui concerne à la fois la Culture et la Jeunesse. Cette exposition est également gratuite pour les moins de 18 ans.

Et je voudrais peut-être aussi puisque j'ai l'opportunité d'avoir cette tribune, d'attirer votre attention sur un nouveau projet à destination des jeunes, que nous avons appelé le Cré@lab.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

En fait, ce sont les nouvelles technologies faisant partie intégrantes du quotidien des adolescents et que nous avons voulu répondre à leur attente avec ce projet de containers itinérant. Imprimante 3D et MusicLab qui composent ce Cré@lab. Ce projet propose un espace de paroles dans une démarche d'éducation centrée sur le partage, l'échange d'idées et la création collaborative.

A l'heure où les pratiques numériques tendent à un certain isolement, on a vu les chiffres que les jeunes de 18 ans consacrent en moyenne, 24 heures/semaine à internet. Ce qui est évidemment interpellant mais également plein de renseignements sur ce nouvel outil et n'y a qu'à voir ici les distraits qui ont décidé de suivre la session plutôt sur leur outil plutôt que l'entendre cette interpellation.

Donc, cet outil est un outil qui nous interpelle tous au quotidien et c'est précisément dans le Cré@lab que nous avons voulu rencontrer cette préoccupation et en plus de ça, ce qui est intéressant à souligner, c'est de voir qu'avec mon collègue André Gilles, nous avons décidé d'installer le Cré@lab dans les écoles provinciales et, pas plus tard que demain avec Robert Meureau et avec André, nous sommes à l'IPES de Hesbaye, école qui a un profil tout à fait intéressant, au-delà bien sûr qu'elle soit installée à Waremme, que nous savons la nouvelle capitale provinciale, mais dans cette école, c'est une école de bouches et donc, ce sont les professeurs et les étudiants qui pourront utiliser ce Cré@lab et donc, c'est une ouverture formidable qui est offerte à la pédagogie. On aura probablement l'occasion de revenir sur le point mais en tous cas, je vous donne rendez-vous demain à midi à Waremme puisque ce sera l'inauguration de ce premier laboratoire wallon à la disposition des jeunes et des professeurs.

Je voulais terminer par l'intervention de notre Collègue Madame Brodure qui m'interroge sur la notion de réseaux. Et c'est vrai que nous essayons de mettre en place une dynamique de collaborations entre différents acteurs de la vie culturelle.

Comme vous le souligniez d'ailleurs, le dossier le plus emblématique et probablement le plus abouti en la matière est le logiciel ALEPH.

Aleph est installé à la bibliothèque Chiroux depuis 2006, donc ça fait 10 ans. Dès le début la Ville de Liège, ce qui n'est pas rien, s'est associée au projet. Puis le Collège provincial a proposé aux communes qui le souhaitent d'entrer à leur tour dans les réseaux et rendons à César ce qui est à César et donc rendons à Julien ce qui est à Julien puisque c'est la Ville de Verviers qui a directement adhéré au projet avec la bibliothèque principale et puis Wanze et bien d'autres bibliothèques se sont associées.

45 Communes font à présent partie du réseau ALEPH et je ne voudrais pas passer sous silence Jean-Claude Meurens et la commune d'Aubel qui vient d'adhérer, et la commune de Blegny qui va également le faire

Donc, le réseau ALEPH est une illustration parfaite de la volonté de la Province de Liège de mettre en œuvre des projets fédérateurs au service des communes, à l'écoute de leurs besoins, sur des projets trop lourds à porter seules et ce, dans l'esprit de la supracommunalité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Le système informatique provincial a permis de construire un vrai réseau de lecture publique qui présente les caractéristiques d'un vrai travail en réseau. Il en a 5. Le premier, c'est un catalogue unique commun disponible en permanence sur Internet. On est passé de notre catalogue d'un million à deux millions de références avec l'apport de l'ensemble des partenaires.

Deux, un travail commun de catalogographie diminuant considérablement les temps de travail des bibliothécaires. Trois, une carte PASS donnant accès à toutes les bibliothèques ayant adhéré au projet. Quatre, un système de prêt interbibliothèques efficace et performant et enfin, le cinquième, c'est des projets élaborés en communs entre les bibliothèques.

Ce travail en réseau a donné à la lecture publique et à ses bibliothèques une visibilité qui lui permet maintenant d'être un partenaire à part entière avec les autres acteurs de notre territoire, je pense bien sûr aux centres culturels, aux théâtres, aux CEC, aux musées, aux associations, ... formant ainsi et nourrissant l'ensemble d'autres petits réseaux locaux.

Je vous dire également à notre collègue que après cette expérience dans la bibliothèque, nous envisageons également un logiciel de gestion des collections muséales pour le Musée de la Vie wallonne afin de le positionner comme coordinateur d'un « Pôle Muséal ethnologique en Wallonie ». Les collections d'ailleurs du Musée déjà inventoriées, et ce sera l'occasion de sûrement d'une manifestation à laquelle vous serez tous associés, sera en ligne début 2017.

Nous travaillons également de façon intensive avec les Centres Culturels du territoire provincial afin de les structurer en réseau et donc de favoriser les partages et les échanges et en parlant des Centres culturels, ça me donne l'occasion également de nous inscrire dans la réflexion du futur décret des centres culturels où la notion de réseau sera un élément majeur des reconnaissances.

Donc, chers Collègues, en conclusion, cette réflexion sur les réseaux est au cœur du travail du Département Culture et je suis convaincu de leurs nécessités et des avantages considérables que nous avons à pouvoir se parler et donc, à construire les choses ensemble de demain.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, chers Collègues.

Si je ne me trompe pas, deux questions m'ont été adressées, la première par notre collègue Jean-Luc NIX m'interroge sur le fait de prendre en compte du pacte solide et solidaire de la fonction publique dans le cadre de nos réflexions sur les Services provinciaux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

La réponse est évidemment oui ! En effet, par décision du 3 juillet 2014 et après analyse précise des différents impacts, le Collège provincial a adhéré au pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, suite à une circulaire régionale du 1er avril 2014 qui elle-même déterminait les conditions des nouvelles adhésions et les modalités de répartition des subsides liés par la Région Wallonne.

Cette adhésion a été reçue favorablement par la Région avec effet au 1er janvier 2015.

Le principal engagement du pacte consiste à appliquer une politique de l'emploi visant à maintenir le nombre d'agents statutaires.

C'est bien en ayant cet objectif, que je répète d'ailleurs régulièrement et qui est prioritaire que les travaux de préparation du nouveau cadre en cours sont menés.

Le futur cadre, tout comme le cadre actuel, permettra la continuité des plans de nominations annuels.

L'adhésion au pacte prévoit également l'application de différentes mesures, cette fois, qualitatives qui sont la définition de principes applicables lors du recrutement des agents statutaires et contractuels ; la définition des mêmes principes par rapport à l'évaluation du personnel ; la définition de l'inaptitude professionnelle ; le plan de formation du personnel ; les prestations réduites pour raisons médicales et la valorisation des compétences ainsi que le bien-être au travail.

A titre d'information puisque je parlais de subsides, la Province de Liège a perçu 311.000 euros pour l'exercice 2015 et 357.000 euros pour 2016. Le principal facteur de détermination des subsides est relatif justement au nombre d'emplois statutaires. Voilà, je pense que la réponse est complète, je suis à la disposition pour d'autres détails bien entendu.

Deuxième question de notre collègue Marie-Noëlle MOTTARD qui m'interroge sur la construction, Paul-Emile, d'un pôle ballons à Waremme, capitale non pas de la province de Liège mais de la Hesbaye. N'est-ce pas Monsieur le Gouverneur ?

M. JAMAR, Gouverneur (de son banc).- Hum hum, J'ai un chat dans la gorge.

(Rires)

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Rassurez-vous, c'est tout à fait officieux. Alors, évidemment, je la remercie pour l'intérêt qu'elle porte à cette infrastructure qui sera unique en province de Liège et je vais expliquer pourquoi.

Nul d'entre nous ne peut encore ignorer l'attention toute particulière que je porte à ce projet qui s'inscrit pleinement dans la politique sportive arrêtée par le Collège provincial pour la législature 2012-2018, plus spécifiquement le vecteur de développements de la formation et du perfectionnement sportif.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Les travaux de construction du futur Pôle Ballons ont bien débuté. Le premier « coup de pelle » a été donné le 5 septembre dernier en présence notamment des Ministres Paul FURLAN et Christophe LACROIX que je tiens particulièrement à remercier évidemment pour l'aide qu'ils apportent dans le financement de ce Pôle Ballons.

Depuis lors, je puis d'ailleurs vous signaler en « exclusivité » que je suis très régulièrement tout près du chantier, je ne sais pas quitter Waremme en venant vers Liège sans passer en face de celui-ci. Certains blagueurs des Services techniques m'ont offert un casque de chantier d'ailleurs.

Alors, je tiens à remercier particulièrement mon collègue André DENIS et les Services techniques provinciaux pour le suivi attentif qu'ils accordent à ce chantier.

A ce jour, les 200 pieux constituant les fondations sont réalisés et la grue est à présent montée.

Ainsi, si nous bénéficions d'un hiver relativement clément sans grandes intempéries, nous serons en mesure d'inaugurer, je n'ai jamais parlé de rentrée scolaire, d'inaugurer le site à l'automne 2017, et en blague, je rappelle que, en 2017, l'automne pourrait débuter le 21 août. Comme ça, ça permet peut être de trouver des solutions.

Comme pour tous les travaux, ce délai d'exécution est fixé dans le cahier spécial des charges soit 260 jours ouvrables qui ont débuté le 22 août dernier.

En ce qui concerne l'infrastructure en elle-même, la configuration des terrains de sports permet de tirer le meilleur parti de la salle qui sera une des plus grosses infrastructures de Wallonie avec ce type d'occupation.

En version « entraînement », nous aurons simultanément soit 6 terrains de volley, soit 3 terrains de basket. En version « compétition », nous disposerons de 2 terrains simultanément, soit de volley soit de basket. Si on peut en avoir deux en même temps, un aussi bien évidemment.

Quant aux tribunes, nous avons choisi la configuration la plus souple et la plus efficace, en concertation avec des personnalités du monde sportif.

Nous aurons donc 250 places avec des gradins fixes, accessibles directement depuis la cafétéria ; plus 250 places dans des gradins rétractables utilisés pour les compétitions uniquement, c'est ce qui permet d'ailleurs en les repliant d'avoir autant de terrains d'entraînement simultanément. Plus 10 tribunes mobiles de 18 places chacune, soit au total, 680 places assises.

Maintenant, au niveau sportif, ce hall accueillera essentiellement 3 types d'utilisateurs : l'IPES de Hesbaye entre 8 heures et 16 heures ; les Fédérations sportives provinciales de volley et de basket ainsi que des clubs sportifs en soirée et le week-end ; notre Service des Sports, notamment au travers d'activités de son Académie provinciale des Sports.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Ainsi, on me garantit que le planning d'occupation sera complet, sinon même à saturation déjà.

D'une manière générale, cette réalisation doit s'envisager dans le prolongement du développement d'infrastructures sportives de qualité, équitablement réparties sur le territoire de la province, tel que voulu par le Collège provincial dans sa Déclaration de politique générale précitée.

Nous disposons déjà d'infrastructures pour l'athlétisme, le football, le cyclisme, le tennis et le tennis de table.

Il s'agissait à présent répondre aux besoins du sport-études basket de l'IPES de Hesbaye mais aussi à une demande des comités provinciaux concernés, de leurs clubs et de leurs affiliés.

Le choix du basket et du volley en Hesbaye, il faut donc le voir en termes d'opportunité. La disponibilité d'un entraîneur de renommée internationale et le succès du volley à Waremme ne sont pas totalement étrangers au projet.

En matière de sport à l'école, la section sport-études basket connaît un beau succès, tandis que pour le volley, la Direction générale de l'Enseignement et l'établissement concerné souhaitent la création d'un sport-études volley.

Pour faire vivre tout cela, deux outils sont bien évidemment indispensables : une cafétéria et une gestion active du site.

Concernant la cafétéria, nos Services ont dressé un cahier des charges en vue de désigner un concessionnaire.

Deux points importants y figurent : le concessionnaire investit dans du matériel de cuisine de qualité et la concession est conclue pour une durée de 10 ans.

Quant à la gestion de l'infrastructure, elle sera assurée par du personnel provincial aguerri à une telle gestion, en pleine concertation avec notre Service des Sports qui dispose du savoir-faire en la matière.

Enfin, en ce qui concerne l'accès au site, les tarifs et les conditions, ces aspects font l'objet d'une réflexion toujours en cours pour l'instant.

Comme toute infrastructure provinciale, en l'occurrence d'enseignement et sportive, la vocation première consiste pour l'IPES de Hesbaye à y accueillir les élèves des sections sports-études, des sections de l'éducation physique, et d'une manière générale des élèves pour les cours de gymnastique en fonction de l'occupation des différents sites de l'établissement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Un tel investissement sur les deniers publics, là et ailleurs dans nos établissements provinciaux d'enseignement, implique naturellement dans un esprit d'optimisation, d'accueillir voire de rechercher une occupation complémentaire nécessairement compatible avec la vocation première et par conséquent ouverte à des clubs qui développent des équipes sportives de préférence orientées vers les mêmes disciplines que les sports-études.

Les conditions d'occupation de locaux, ponctuelles ou conventionnelles, s'étudieront dans ce cadre, au regard de services mis à disposition et/ou utilisés.

Il est trop tôt aujourd'hui pour en définir les contours plus précis. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. M. DRION, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Merci Monsieur le Président. De mon banc, je voudrais simplement savoir si pour l'inauguration, le Ministre qui a quand même signé le dossier Pôle Ballons pourrait aussi être convié, M. Collin ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- C'est oui !

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Il en a pris note et Paul-Emile a confirmé, c'est oui. Enfin, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues.

Cette année encore vous ne m'avez guère épargné au vu du nombre de questions qui me sont adressées. Mais vous me donnez ainsi l'occasion de vous rappeler certaines actions que notre Province mène sur notre territoire. Bien que je déplore cette année l'absence d'intérêt pour la chasse.

Ainsi, je commencerai par répondre à Madame Monville et Monsieur Gérard qui m'interrogent sur la position de la Province de Liège quant à la proposition de primes à la replantation.

Madame Monville, Monsieur Gérard, comme les autres Provinces wallonnes, la Province de Liège a été invitée, à plusieurs reprises, par le Ministre Collin à une discussion sur cette question. A chacune de ces réunions, nos services étaient présents.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Nous ne doutons pas des bonnes intentions du Ministre, dont le passé provincial a, indubitablement, fait de lui « quelqu'un de bien », n'est-ce pas ? : il faut concéder que cette initiative, qu'il a lui-même lancée en Province de Luxembourg lorsqu'il était Député provincial, semble avoir remporté un grand succès sur ce territoire. Un succès plus vif qu'escompté mais, contrairement au photovoltaïque, heureusement limité, le nombre de candidats à la prime étant borné par un plafond naturel, à savoir le nombre d'hectares de forêt soit 205.000 hectares de forêt représentant 42% du territoire de forêt wallonne. Son taux de boisement est particulièrement élevé : 52% de son territoire ! On peut ainsi comprendre que la démarche a eu un certain écho là-bas.

Il est donc tout à fait sensé que la Province du Luxembourg adhère à la proposition de son ex-Député étant donné que le seul risque qu'elle prend ainsi est de voir son intervention divisée par deux et ses finances soulagées, autrement dit de voir sa participation de 130.000 € passer à 65.000 € par an. C'est une économie non négligeable. Un beau cadeau de la Wallonie auquel elle souscrit plus par opportunité que par nécessité. Pour les autres Provinces, et des infos que je détiens, il semble que cela soit plus nuancé...

Nous, en revanche, nous nous sommes promis de toujours diriger nos actions en fonction de la demande du secteur, en concertation avec celui-ci afin de répondre à ses besoins réels. C'est notre leitmotiv. En ce nouveau moment charnière, où l'action des provinces semblent encore être appelée à évoluer, comment justifier nos actions autrement que comme émanant des préoccupations des premiers concernés ? Or, nous n'avons reçu aucune demande en ce sens. Sans doute parce que ceux qui viennent de couper leurs bois et qui se trouvent dans un schéma économique clair, se doivent de replanter. Ils le font déjà et le feront encore qu'ils reçoivent ou non une aide provinciale.

J'ai fait un rapide calcul : si ces propriétaires viennent de déboiser un hectare, sachant que celui-ci leur a fourni environ 400m³ de bois à vendre à 80€ le m³, ils viennent d'obtenir une somme de 32.000€ par hectare. Il ne me semble pas dénué de sens de retenir du montant de la vente les 8.500 € sur 25 ans, temps avant de percevoir les premières rentrées financières nécessaires à la replantation proprement dite, soit 2.500 € de replantation et 6.000 € d'entretien, et donc de poursuivre le schéma économique et commercial dans lequel ils se situent ?

Enfin face à ce montant, la somme maximale de 750€ par hectare avec un maximum de 5 hectares sur une vie, soit un plafond de 3750€, que nous pourrions leur attribuer est plutôt relative : cela s'apparente davantage à du saupoudrage qu'à une mesure intégrée avec un réel impact incitatif.

Même si je salue l'action du Ministre qui, bienveillant pour ses terres, a mis sur pied cette action et a débloqué des fonds, je pense que, le tissu économique n'étant pas similaire, le taux de boisement en Province de Liège est de 33% et sa part dans la forêt wallonne de 23%, cette action ne rencontrerait pas les mêmes objectifs et attentes sur notre territoire.

D'autant, je profite de cette intervention pour signaler qu'à mon sens, il existe un certain paradoxe dans la politique de la Wallonie concernant les forêts qui sont, soit détenues par des Communes, CPAS, associations, intercommunales ou d'autres organismes d'intérêt public, soit par des particuliers, chacun représentant environ une moitié de la surface totale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Ainsi, pour les uns, elle favorise les projets européens « Life » qui mobilisent des sommes colossales (45 millions d'€ depuis 1992 pour la Wallonie) en faveur de la réhabilitation (après coupe prématurée) de zones naturelles à la biodiversité endémique telles que la fagne et invite les autres, les petits exploitants forestiers, en l'occurrence de ce cas-ci, qui auraient reboisé de toute façon, par nécessité économique, pour faire tourner leur affaire, à replanter leur parcelle grâce à une aide, cette fois, de quelques centaines d'€.

En résumé, d'une part, via le projet « Life » (Europe – Région wallonne), on incite à déboiser en faveur de la biodiversité et au détriment de l'économie (puisqu'on a, d'ores et déjà, sorti du régime forestier environ 6.000 ha, soutenus par des subsides avoisinant les 7.500€/ha) et, d'autre part, via la prime de replantation (750€/ha), on invite l'exploitant à reboiser en faveur de l'économie et au détriment de la biodiversité.

Même si, actuellement, comme les autres Provinces d'ailleurs, et pour toutes ces raisons, nous ne désirons pas prendre part à cette initiative, n'en déplaise à Madame Monville, nous restons attentifs à ce genre de propositions, conscients que la suivante pourrait être celle qu'il nous faut : à nous, Provinces, et à nos citoyens, du petits exploitant forestier liégeois au propriétaire terrien luxembourgeois !

Ainsi, nous allons, dans les semaines à venir, réfléchir avec nos services afin de chercher des actions, même si nous en menons déjà un certain nombre !, qui pourraient réellement avoir un impact sur notre environnement et notre biodiversité, sans trop nuire au besoin de bois de notre industrie forestière. A lire entre les lignes, il me semble que, là-dessus, je rejoins les propos de Monsieur Gérard que je vois qui n'est pas la pour l'instant...

Enfin, je ne peux nier, et je terminerai ici quant à cette question, que la filière du bois semble avoir de plus en plus du mal à générer assez d'offre pour répondre à la demande. Raison pour laquelle la Wallonie devrait développer des actions structurantes et intégrées, visant une utilisation davantage diversifiée, contrairement à ce qui nous est proposé ici, qui permettront au secteur de pérenniser son offre et ses parts de marché. Mais ces actions, ce n'est pas au Conseil provincial de Liège malheureusement que l'on peut les prendre...

Ce décor planté, je répondrai à présent à la question de Monsieur Jean-Luc Nix sur l'arboriculture.

En 2016, comme vous avez pu le découvrir dans le rapport d'activités des Services agricoles, la Province de Liège a poursuivi son soutien au secteur de l'arboriculture par des aides financières, à concurrence de 25.000,00 €, également des aides logistiques.

C'est ainsi que la Province de Liège apporte, notamment, son aide à l'ASBL « Les Amis de la Terre » qui organise la 14^e édition de la Journée de la Pomme le 30 octobre prochain. Cette journée vise à sensibiliser le grand public à la biodiversité fruitière, à la consommation de fruits locaux de saison non traités et de leurs produits transformés et à la replantation de vergers.

Vous suggérerez, Monsieur Nix, de mettre à disposition des Communes un « docteur de plantes », pas biësse ! Pour suivre les replantations d'arbres fruitiers hautes tiges ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Je vous rappelle qu'il existe déjà des services spécialisés d'encadrement des plantations professionnelles qui sont compétents dans ce domaine ! Un spécialiste est d'ailleurs à la disposition des différents acteurs du secteur afin de répondre à toute demande d'avis et de conseil. Mais peut-être, il est vrai, pourrions-nous réfléchir davantage à faire connaître ce service auprès des différents secteurs concernés...

C'est ainsi que, depuis de nombreuses années, la Province de Liège est notamment active en matière de lutte contre la rouille grillagée et le feu bactérien et ce, à travers l'ASBL « Profruit », chargée de la vulgarisation des méthodes de lutte contre les maladies mais vous l'avez fait remarqué, il existe d'autres maladies...

Enfin, pour vous rassurer parfaitement quant à notre investissement face aux maladies que doivent traiter nos arboriculteurs, sachez qu'une subvention pour soutenir un programme qui rencontrera vos attentes est à l'étude en ce moment même. Une initiative qui gagnera encore en pertinence grâce à l'expertise de notre Laboratoire qui apportera son soutien à la démarche en identifiant clairement les maladies rencontrées.

Vous le voyez, ici en concertation avec le secteur, nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées face à cette problématique et prêt à chercher des pistes de solutions tant pour les producteurs que pour les Communes. Je vous remercie, Monsieur Nix, pour votre intérêt sur le sujet.

Abordons à présent le commerce équitable. Je remarque année après année que le CDH voit en la Province du Luxembourg un vivier inépuisable d'actions qu'ils souhaiteraient voir développer en Province de Liège. Je me réjouis que vous ne preniez pas cette belle province en exemple dans toutes les matières provinciales, et particulièrement, sa difficile maîtrise budgétaire ! Après cette petite parenthèse amicale, je répondrai maintenant à la question de Monsieur Lejeune.

Monsieur Lejeune, sans encore jouir d'un label de commerce équitable, la Province de Liège favorise la consommation responsable, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la diversification des cultures et la commercialisation des produits locaux. Nous pourrions d'ailleurs, sans doute, déjà valider bon nombre des six critères nécessaires à l'obtention du label « Province équitable », preuve que nous œuvrons dans cette optique, non pas pour gagner une étiquette mais pour permettre à nos agriculteurs de vivre décemment.

Les Services agricoles basés dans la capitale de Hesbaye sont, depuis des années, aux côtés des agriculteurs pour les aider à se consacrer à leur métier, dans les meilleures conditions possibles, aux côtés des habitants pour leur assurer des produits sains, variés et de qualité, aux côtés des Communes, c'est le critère n°4 pour les aider à préserver leurs paysages, à concevoir des jardins collectifs pour leur population...

Car lutter contre les inégalités, contre la pauvreté, cela commence à notre porte. Cela commence lorsque plus de 1.400 fermes laitières, près de la moitié des exploitations agricoles, souffrent d'un prix du lait qui ne couvre plus les charges pour le produire, lorsque de nombreux jeunes qui tentent de reprendre l'exploitation familiale mais ne peuvent se maintenir « à flot » faute de prix « équitables » offerts pour leur produits.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

La Province de Liège a développé différents outils destinés aux agriculteurs afin de leur permettre de prendre les meilleures décisions tant au niveau économique qu'écologique. Une aide concrète !

Il s'agit notamment d'avertissements qui préviennent de la présence potentielle de ravageurs dans les cultures, d'analyses de sols afin d'optimiser les intrants sans en abuser, de recommandations en matière de gestion économique et comptable, de reconversion au bio, de conseils d'irrigation et d'autres conseils encore.

Elle épaula aussi les producteurs locaux en leur assurant une visibilité dans les moyennes et grandes surfaces des environs en y proposant leurs produits à la vente et au prix juste (alimentation locale – critère n°6). Elle favorise aussi les circuits-courts et leur donne une visibilité, notamment, par ses opérations « Agricharme » qui conduisent les visiteurs à découvrir le monde agricole ou par les capsules « Rat des Villes, Rat des Champs » et « Saveurs de Chez Nous » qu'elle produit avec RTC (médias – critère n°5).

Depuis avril, un projet est lancé pour fournir nos cuisines provinciales de collectivité en produits bio ou locaux (institution provinciale – critère n°3) et ainsi de favoriser nos petites producteurs et les circuits courts.

La Province de Liège soutient les cultivateurs de profession ou occasionnels dans leur apprentissage à la conservation de leurs produits grâce à la Conserverie mobile. La Miellerie mobile, quant à elle, permet aux apiculteurs liégeois d'exploiter leur miel sans investir trop lourdement.

Alors il nous manque peut-être le « comité de pilotage » (critère n°2) et la « motion du Conseil » (critère n°1), et ce ne sont pas les plus « concrets » et utiles pour nos agriculteurs ! Mais déjà dès 2005, une note de la Direction Générale provinciale nous incitait à être attentifs au commerce équitable mais notre proximité, notre travail en concertation avec le secteur, nous laisse penser que nous faisons tout ce que nous pouvons pour une agriculture locale plus « juste », peu importe que ce soit sous cette « étiquette » labellisée ou pas.

Un label, c'est bien. Du concret, c'est encore mieux ! La plus belle des reconnaissances ne vient pas à travers un titre ou l'obtention d'un label mais plutôt par les réactions positives des acteurs du secteur, et ici nous avons, je pense, une réelle ardeur d'avance...

Nous avons parlé « Agriculture », parlons à présent « Infrastructures et Environnement ».

La problématique du dumping social abordée par notre Monsieur Culot revêt une importance particulière dans le contexte économique général que nous connaissons.

La Province n'est, certes, pas restée inactive en ce domaine, puisque, dois-je le rappeler ?, en séance du 28 janvier 2016 le Conseil provincial a adopté le texte d'une charte destinée à lutter contre ce phénomène.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Les dispositions essentielles de ce document sont reproduites dans les différents cahiers spéciaux des charges utilisés par la Province, qu'il s'agisse des marchés de travaux relevant de la 5e Commission ou des marchés de fournitures et de services gérés par la 4e Commission de mon collègue Robert Meureau.

Les entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services s'engagent donc, par leur adhésion à ces cahiers spéciaux des charges, à respecter, sous peine de sanctions, les obligations qui y sont contenues.

Le Gouvernement Wallon s'est également investi dans ce domaine en publiant, dès décembre 2015, une circulaire détaillant les principes à suivre en cette matière.

De plus, comme rappelé hier à la tribune par M. Drion, une séance d'information à destination des pouvoirs locaux a été organisée à l'initiative de la Wallonie et du Ministre Lacroix. A cette occasion, a été distribué un guide méthodologique proposant des outils pratiques à intégrer dans les cahiers spéciaux des charges (clauses-types, actes d'engagement du pouvoir adjudicateur et des soumissionnaires).

Au niveau régional toujours, des facilitateurs ont été mis en place afin d'aider les pouvoirs locaux pour l'insertion de clauses sociales dans leurs cahiers spéciaux des charges.

Pour en revenir au niveau de notre Province, des informations ont été données lors de la conférence d'arrondissement de Liège Métropole par Monsieur le Député-Bourgmestre d'Herstal sur l'application de la charte qui a été adoptée par le Conseil Communal de sa Ville en cette matière.

Vous le voyez, tous ces efforts démontrent le souci de chacun des différents niveaux de pouvoir d'intervenir afin de combattre cette pratique.

Il apparaît donc opportun de mener à présent une réflexion, dans laquelle la Province serait bien évidemment partie prenante, sur les modalités de mise en place d'une plate-forme d'information intégrant tous les niveaux de pouvoirs publics afin de permettre une circulation interactive des informations, qu'elles soient juridiques, administratives ou pratiques, recueillies par chacun.

Cette plateforme constituerait un lieu d'échange d'informations diverses et d'alerte sur le dumping social en cas de chantiers « à risques » où il y a suspicion de fraude afin de permettre aux pouvoirs compétents de renforcer la surveillance de ces chantiers.

Ce n'est en effet que par le biais d'une mise en commun des expériences vécues et des solutions apportées aux problèmes posés que des progrès pourront être accomplis afin de réduire, sinon d'annihiler, ce phénomène.

Je pense avoir fait le tour de ce qui avait trait à cette question. Penchons-nous à présent sur les interrogations environnementales de certains Conseillers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Ainsi, Monsieur Spits demande à l'Institution d'être encore plus active dans le secteur du recyclage des déchets en créant, par exemple, un emploi pour être le référent d'une cellule de centralisation et d'information en vue de fédérer et encadrer toutes les initiatives relevant de ce sujet.

Monsieur Spits, permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier pour cette question, puisqu'elle va me permettre de faire un point sur différentes actions menées par la Province en cette matière.

Diverses initiatives ont d'ores et déjà vu le jour avec l'édition d'une brochure « Prévenir et gérer les déchets dans les milieux scolaires et administratifs ». Cette campagne, initiée par l'institution mais également, et je tiens à le souligner, pour l'ensemble des Pouvoirs locaux de notre Province, a permis de sensibiliser de manière importante à la fois les responsables des établissements mais également l'ensemble des agents.

Cette action a été complétée par une réflexion importante menée dans les marchés de collecte de différents déchets au sein de l'institution provinciale. C'est ainsi que depuis plusieurs années, une collecte mensuelle d'informations sur les types et quantités de déchets est menée par le Département du Développement durable.

Il y a donc bien, comme vous le suggérez, déjà un emploi et, donc, un agent au sein de la Province qui assure, comme je viens de le dire, la collecte des données mais également le traitement de celles-ci en vue d'établir des statistiques ou de repérer d'éventuelles anomalies.

Toutes ces données sont analysées et prises en compte par les Clim'acteurs, anciennement appelés les Relais E², qui assurent, notamment, au sein de chaque établissement provincial, l'acheminement de l'information vers leurs collègues pour toujours améliorer le tri.

Bien entendu, nous n'en restons pas là ! Différentes réflexions sont menées avec l'Intercommunale INTRADEL dans divers domaines qui concernent les déchets organiques, ménagers, les papiers, les PMC, etc. afin de toujours améliorer le tri et la collecte.

Dois-je également vous rappeler que, chaque année, une subvention de 495.000€ est octroyée à cette intercommunale avec pour objectif d'assurer une communication de cette matière vers le citoyen ?

Toujours dans le même esprit de communication, au travers de son action avec « les Petits gestes au quotidien », la Province de Liège sensibilise ses agents mais également l'ensemble des citoyens au travers de fiches techniques sur différents sujets dont la problématique des déchets, « déchets » entendus ici au sens large du terme, puisque nous traitons du recyclage alimentaire ou encore du compostage et donnons également les conseils utiles à ces pratiques. Toutes ces informations sont bien entendu disponibles sur notre site internet et accessibles à tout le monde.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Je voudrais terminer en précisant que toutes ces actions et toutes ces communications sont placées sous la bannière du Plan Climat de la Province de Liège. Il est bien entendu, que l'amélioration du tri et la diminution de la quantité des déchets produits sur notre lieu de travail ou au sein de notre famille est un élément à prendre en compte pour la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

A titre d'exemple, nous avons imposé à notre prestataire de services chargé de la collecte des déchets provinciaux d'établir un plan sur quatre ans visant à réduire les émissions de gaz de CO₂ en améliorant le circuit de la collecte des déchets.

C'est également dans ce même état d'esprit que j'ai mis en place, depuis l'année dernière, le Prix provincial de l'Environnement, j'y reviendrai par la suite par rapport à une autre question.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Conseiller provincial, ma réponse est une façon de vous montrer que nous avons préféré mobiliser plusieurs agents autour, notamment, de cette thématique sur le recyclage des déchets.

Mais passons à votre seconde question, celle concernant le Grand Prix des Générations futures.

Merci pour cette question dont la portée est la sensibilisation du citoyen à la protection de l'Environnement !

Vous n'êtes pas sans savoir que la Province de Liège soutient à hauteur de 5.000,00 € et ce, pendant 4 ans, l'organisation du Grand Prix des Générations Futures qui a pour but de promouvoir des initiatives qui intègrent les différentes dimensions du développement durable au quotidien.

En 2015, pour notre première participation à ce prix, c'est la société COF qui a été le candidat de la Province de Liège. Elle est basée à Amay et est particulièrement active dans le recyclage des conteneurs marins en logements, en bureaux ou encore en salle de classe.

Depuis, dans le cadre des diverses actions menées au sein du Département Développement durable et en parfaite adéquation avec un des axes prioritaires énoncés dans la Déclaration de politique générale, à savoir, le « Développement territorial durable », le Collège provincial a décidé, en date du 6 janvier 2015, d'organiser le premier prix de l'Environnement de la Province de Liège dédié aux citoyens, aux étudiants ou écoles, aux entreprises et aux associations dans différentes catégories.

Il consiste à mettre en évidence un citoyen, un étudiant ou une école, une association et une entreprise qui, au quotidien, a mis en place une initiative bénéfique pour l'environnement et transposable à tous.

Afin de récompenser les lauréats, un prix de 1.500,00 € par catégorie est remis, soit un montant total de 6.000,00 €. Le règlement du concours a d'ailleurs été adopté par le Conseil provincial en date du 14 janvier 2016.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Je m'étonne que vous n'avez pas connaissance de l'existence de ce prix dont la promotion a été faite via divers canaux, à savoir : des publications sur le site internet de la Province, dans les brochures « Entre-nous » et « Notre Province », dans la presse... Le 13 juin 2016, une cérémonie a ainsi sacré nos lauréats !

Des lauréats désignés par un jury indépendant parmi 13 candidatures : l'ASBL Les Grignoux dans la catégorie « associations » pour la mise en place d'une Ecoteam « Les Greengnoux », Jean-Pierre MINGUET dans la catégorie « citoyens » pour sa pratique exemplaire du vélo et l'Institut provincial secondaire d'Herstal (deuxième année) dans la catégorie « écoles-étudiants » pour la valorisation d'un terrain en friche par l'installation d'une mare et d'un potager pédagogiques.

Encore une fois, la presse et nos canaux traditionnels de communication ont fait écho de cette victoire.

Les candidats à notre prix sont également libres de s'inscrire, s'ils le souhaitent, au Grand Prix des Générations Futures.

Quant à l'édition 2017 du Prix de l'Environnement de la Province de Liège, elle sera prochainement lancée.

Je vous invite donc Monsieur Spits à être particulièrement attentif à cette édition de 2017. J'espère vous rencontrer lors de la remise de prix à laquelle je ne manquerai bien entendu pas de vous inviter.

Terminons enfin par la réponse à la question de Monsieur Lejeune qui nous interroge sur le Plan Climat. Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur Lejeune, pour votre intervention positive quant aux grands projets d'infrastructures ainsi que sur les partenariats que nous avons établis avec les Communes.

Selon vous, il manque un chef d'orchestre ou éco-passeur ainsi qu'un comité de pilotage ou éco-team pour appréhender, gérer, uniformiser la transversalité des démarches et des initiatives dans le cadre du Plan Climat.

Sur ce point, je vous répondrais qu'actuellement, le Service Développement durable, chargé du suivi du Plan Climat dispose, notamment, d'agents ayant réalisé une maîtrise en sciences de l'environnement au campus d'Arlon et une maîtrise spéciale en management environnemental à l'école de gestion de l'Université de Liège.

Par ailleurs, un de ces agents débute une formation de Responsable énergie organisée par le Service public de Wallonie.

De plus, une chargée de communication accompagne les Communes afin de rencontrer l'adhésion des citoyens à la démarche, notamment, par la mise en place d'un comité de pilotage. Parallèlement, les agents du Service provincial des Bâtiments possèdent également une expertise en matière énergétique.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Vous constatez donc que le comité de pilotage existe et que l'expertise est bien là !

De ce fait, les agents se tiennent à la disposition des Communes pour la réalisation de leur propre Plan Climat. Ce soutien porte sur des conseils en matière d'économie d'énergie mais également d'actions à mettre en place pour améliorer l'efficacité énergétique.

Afin d'assurer la transversalité de la démarche au sein même de l'administration provinciale, des Climacteurs, personnes relais dans les différents services, sont chargés de sensibiliser leurs collègues aux économies d'énergie et de relayer les actions mises en place dans le cadre de ce Plan Climat.

Ce « réseau » se rencontre trimestriellement pour débattre sur diverses thématiques et échanger les bonnes pratiques. Il s'agit donc d'un éco-team provincial qui aura un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs que s'est fixée la Province en matière de réduction des gaz à effets de serre.

Concernant votre questionnement sur l'absence de mention du Plan Climat dans le budget 2017, je vous renvoie à la réponse faite en février 2016 à Monsieur Content proposant des amendements budgétaires concernant la mise en place du Plan Climat. Ces actions mises en place par les divers Départements provinciaux ne sont pas toujours libellées « Plan Climat » mais sont déjà, en partie, prises en charge par l'Institution et ont, indéniablement, un impact sur le budget de la Province.

Je citerai notamment pour exemples, les subsides de plus de 800.000,00 € octroyés, dans le cadre de la supracommunalité, aux Communes pour la réalisation des futurs parkings d'EcoVoiturage ainsi que, l'aide de 2.500,00 € pour l'achat d'une première borne de rechargement pour véhicules électriques.

Des actions de sensibilisation comme l'édition de classeurs sur les petits gestes au quotidien, les espèces invasives et l'organisation d'un colloque sur cette dernière thématique.

Je souhaite également profiter de cette occasion pour vous réitérer l'invitation, vous ayant été envoyée en date du 7 octobre, pour le colloque Plan Climat ayant lieu le 29 novembre prochain.

Pour en revenir à la charte TEPOS, territoires à énergie positive, celle-ci a retenu l'attention de la Direction générale Infrastructures et Environnement notamment, en matière de reconnaissance européenne. Toutefois, une adhésion à celle-ci semble prématurée.

Déjà, en tant que Coordinateur de la Convention des Maires, la Province se charge actuellement d'accompagner 52 Villes et Communes dans la réalisation et la mise en œuvre de leur Plan d'actions. Franchissons d'abord cette étape avant d'aborder la charte TEPOS !

Enfin et pour répondre au dernier point que vous avez soulevé, le Service provincial des Bâtiments de la Direction générale Infrastructures et Environnement établit le cadastre énergétique des bâtiments provinciaux et définit, sur base de ce dernier, les priorités en matière de travaux de rénovation des bâtiments provinciaux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Ce service participe également au suivi du projet RénoWatt qui implique la rénovation de plusieurs bâtiments provinciaux pour un budget très important de 20.000.000,00 €.

Le volet supracommunal de ce cadastre n'est pas oublié. En effet, la Province de Luxembourg, la Province du Hainaut et la Province de Liège élaborent actuellement un logiciel à destination des Villes et Communes leur permettant d'établir une comptabilité énergétique.

A côté de ces bâtiments existants, des investissements importants ont été également mis en œuvre pour de nouvelles constructions basse énergie telles que, l'IPEA de La Reid ou le Campus de Verviers. Vous voyez donc, Monsieur Lejeune, que tous les moyens sont mis en œuvre pour répondre à vos préoccupations.

Me voilà enfin à la fin de ma réponse à toutes ces questions en rapport avec les compétences qui me sont attribuées !

Je vous remercie pour votre intérêt et votre attention et également pour votre patience !

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, mercredi 19 octobre 2016 à 15H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 16H50'.